

DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux

INC AT MP DU 14 MARS 2025

Une INC comme son nom l'indique est une instance de concertation (informer, échanger et consulter les « partenaires sociaux » sur des questions institutionnelles ayant une incidence sur l'organisation du travail et l'emploi dans les organismes), or aujourd'hui nous sommes réunis pour parler des points qui sont à l'ordre du jour et nous constatons que nous sommes informés à posteriori. Ce n'est pas comme cela qu'à la FNPOS CGT nous considérons le dialogue social.

A l'ordre du jour nous avons notamment un point sur le FIPU*, ce type de financement ne devrait pas servir à se substituer à l'obligation de l'employeur notamment dans le principe d'adaptation de poste, mais devrait permettre de contraindre les entreprises dans des projets d'organisations innovantes qui pourraient par ailleurs avoir une incidence positive sur des risques dépendant des COG comme les TMS ou les RPS par exemple. Il est anormal que l'argent des cotisations AT/MP soit détourné de son objet pour être distribué à des employeurs afin qu'ils puissent, avec de l'argent public, se dérober à leur obligation de protéger la santé et la sécurité de leurs salariés.

**FIPU= Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle*

Une INC AT MP devrait servir à parler de la réalité que vit le personnel sur le terrain au lieu de montrer comment on aide les entreprises à masquer leur programme de prévention par des artefacts financiers et des campagnes publicitaires qui n'ont jamais fait avancer les principes de prévention. Nous tenons d'ailleurs à vous alerter sur l'image décalée que vous avez véhiculée au travers du réseau social LinkedIn en lien avec la Saint Valentin. Ces deux spots de communications ont été très mal perçus par les préventeurs d'autant plus que ceux-ci mélangent la sphère privée et la vie professionnelle.

On ne va pas énumérer les neuf principes de prévention, on les connaît tous. Alors pourquoi ne pas les appliquer déjà dans nos organismes.

Aujourd'hui entre les procédures déconnectées des réalités du terrain, les priorités données aux indicateurs statistiques et économiques, un cadrage de travail infantilisant portant le discrédit de nos métiers aux yeux des entreprises on s'oriente vers une perte du service public pour prévenir la santé des salariés au détriment d'une mission orientée vers l'accompagnement financier des entreprises.

La FNPOS CGT rappelle donc que le patronat comme le gouvernement n'ont jamais autant parlé de santé et de bien-être au travail alors même que les travailleurs et travailleuses voient leurs conditions de travail se dégrader fortement et que leurs conquêtes dans ce domaine n'ont jamais été autant remises en question.

.../...

.../...

Depuis la disparition des CHSCT, au lieu de financer les grandes entreprises et de faire de la publicité complètement déplacée la branche AT MP devrait mettre les moyens afin que nos services puissent mener à bien leur mission.

Aujourd'hui les conséquences sont graves avec des agents moins présents sur le terrain, des interventions déconnectées de la réalité rendant leurs interventions inefficaces et un appauvrissement de l'accompagnement en substituant par une mission de représentant du FIPU.

Du coup c'est l'image de notre institution qui est dégradée auprès des entreprises pour lesquelles nous sommes censés intervenir.

Et de fait nos agents subissent une pression psychologique croissante, une perte d'identité professionnelle, font face à une augmentation des violences ce qui engendre une vague de démission sans précédent.

A ceci, quand la branche identifie l'ergonomie comme un risque à part entière, ça ne permet pas de donner une image sérieuse de la gestion des risques professionnels.

Pour la FNPOS CGT, au lieu de parler du FIPU qui n'aurait jamais dû voir le jour sur la forme actuelle il aurait mieux valu consacrer une INC directement sur nos métiers et comment on se réapproprie notre travail.

La prévention demande un travail sur du long terme, les missions des préventeurs sont de promouvoir des démarches de prévention et de rendre autonome les entreprises. Si la Branche AT MP souhaite réellement que les employeurs soient acteurs en prévention, il faut redonner la possibilité aux contrôleurs de les y inciter fortement, voire de les y contraindre, nous avons des outils pour ça comme les injonctions, utilisons-les.

De plus, en aucun cas la consommation du FIPU ne s'est faite de manière « spontanée » ... elle a nécessité des moyens colossaux en local ...

Par ailleurs, nous aimerions savoir si vous vous assurez que les aides distribuées contribuent à une amélioration des conditions de travail ? Aujourd'hui il n'y a aucun moyen de le savoir ! dans ces conditions comment pouvez-vous affirmer que ce fonds sert pour la prévention ?

Enfin nous nous interrogeons sur la pérennité des embauches d'administratifs en local puisque le FIPU devrait s'arrêter en 2027.

La Sécurité sociale doit honorer ses 80 ans en reprenant la main sur la gestion des risques professionnels sans être à la botte des grands groupes financiers et en se recentrant sur l'activité réelle de prévention envers les salariés dans les entreprises.